




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110131-13629-DE-1-1_0
Date de signature : 01/02/11
Date de réception : mardi 1 février 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.77

Séance publique du

31 janvier 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET** : TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES DE L'HOTEL MAUREL DE PONTEVES OU HOTEL D'ESPAGNET - 3 LOTS

Le 31/01/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 25 Janvier 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET à M. Francis TAULAN, M. Jacques GARCON à M. Henri MATAS, M. André GUINDE à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Alexandre GALLESE, Mme Françoise TERME à Mme Fatima DRAOUZIA

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



08.02

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 31/01/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Jean CHORRO, Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

**Politique Publique** : VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES DE L'HOTEL MAUREL DE PONTEVES OU HOTEL D'ESPAGNET - 3 LOTS - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le présent marché porte sur la restauration des façades de l'Hôtel Maurel de Pontevès (ou Hôtel d'Espagnet) donnant sur la Cours Mirabeau et la rue du 4 Septembre.

L'Hôtel d'Espagnet, appelé également Hôtel Maurel de Pontevès, a été construit entre 1647 et 1650 par Jean LOMBARD, Architecte et Urbaniste (1580-1656), puis par Pierre PAVILLON, Architecte et Sculpteur (1612-1670). Premier hôtel particulier édifié sur l'actuel Cours Mirabeau, il se distingue par l'ordonnance de ses façades, ses fameux atlantes et son jardin de plaisance. Il est édifié à l'emplacement des lices de l'ancien rempart de la ville, ce qui explique la différence de niveau entre le Cours Mirabeau et le jardin (beaucoup plus bas). Classé en totalité au titre des Monuments Historiques le 8 février 1990, il est la propriété de la Ville d'Aix-en-Provence et est affecté par convention au Ministère de la Justice - Tribunal de Commerce.

Après des travaux de consolidation réalisés dans les années 50, un réaménagement intérieur et des travaux de restauration sur la façade arrière de l'édifice, deux façades sont encore en attente de restauration

- la façade principale sur le Cours Mirabeau
- la façade latérale sur la rue du 4 Septembre. Suite à des chutes de pierres en 1995, la façade a nécessité plusieurs interventions localisées d'urgence. De ce fait, la façade latérale sur rue, pourtant la plus délabrée, ne fut pas traitée

Le présent marché est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles 33 3<sup>o</sup>al. et 57 à 59 du Code des marchés publics et passé en application de l'article 72 du Code des marchés publics relatif aux marchés à tranches.

Le marché est fractionné en 3 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Installations de chantier - Pierre de taille - Couverture
2	Menuiserie - Ferronnerie - Peinture
3	Sculpture

Le lot principal est le lot 1.

Les travaux seront divisés en tranches définies comme suit :

<i>Tranche</i>	<i>Délai d'exécution</i>
Tr. ferme: Façade Nord, sur le Cours Mirabeau.	5 mois
Tr. cond.: Façade Ouest, sur la rue du 4 Septembre.	4 mois

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

<i>Tranches</i>	<i>Lot(s) concerné(s)</i>
Tranche ferme (TF)	1, 2 et 3
Tranche conditionnelle (TC)	1, 2 et 3

Le commencement d'exécution de chaque tranche (ferme et conditionnelle) fera l'objet d'un ordre de service, notifié au titulaire.

Le délai limite de notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux de la phase suivante est fixé à douze mois.

En cas de retard ou de non affermissement de la tranche conditionnelle, il ne sera pas versé d'indemnités d'attente ou de dédit.

Aucune variante n'était autorisée, aucune option n'était proposée.

Les marchés résultant des différents lots sont conclus pour une période de vingt-et-un mois, à compter de la date fixée par l'ordre de service, prescrivant au titulaire du lot concerné, de commencer (en premier) l'exécution des travaux lui incombant.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 21 juin 2010 et publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 juin 2010. Cet appel d'offres était également consultable par voie électronique. La date limite de réception des plis avait été fixée au 30 août 2010 à 12h00.

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

En outre étaient requis les niveaux minimum de capacités suivants (ou équivalents)

Concernant le lot 1 :

- 2194 : Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques
- 3194 : Couverture des monuments historiques

Concernant le lot 2 : 4312 : Menuiserie en bois (technicité confirmée).

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 septembre 2010, a procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des candidatures. Celles-ci ont été déclarés conformes. Elle a ensuite confié l'analyse des offres à la Direction des Musées et du Patrimoine.

Les critères retenus pour le jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants avec leur pondération :

Concernant les lots 1 et 2 :

Libellé	%
1-Prix des prestations	60
2-Valeur technique	40

**Prix 60%** : Une note a été donnée sur la base :

- du montant total HT figurant au Détail Quantitatif Estimatif (lot n°1)
- du montant global et forfaitaire HT toutes tranches confondues stipulé dans l'acte d'engagement (lots n°2)

et calculée selon la formule suivante :

Prix du moins disant x coefficient de pondération

Prix du candidat

**Valeur technique 40%** : Une note a été donnée sur la base de l'étude des sous-critères suivants :

Mode opératoire : (sur 10)

Programme détaillé d'exécution / Phasage : 3 pts

Moyens matériels et humains : 5 pts

Organisation de chantier (avec plan d'installations – lot n°1) : 2 pts

Matériaux (sur 10)

Lot n°1 :

- Choix de la pierre : 5 pts
- Choix du mortier : 3 pts
- Choix de l'abrasif de nettoyage et biocide : 2 pts

Lot n°02 :

- Choix du bois (FSC) : 4 pts
- Choix de la quincaillerie : 4 pts
- Choix du vitrage : 2 pts

Le total des notes de la valeur technique a été ensuite ramené sur 40 points.

Les notes obtenues à chaque critère ont été finalement additionnées pour obtenir un total sur 100 points.

Concernant le lot 3 :

Libellé	%
1-Valeur technique	60
2-Prix des prestations	40

**Valeur technique 60%** : Une note a été donnée sur la base de l'étude du sous-critère mode opératoire :

- Nettoyage : 4 pts
- Dessalement : 4 pts
- Stratigraphie : 2 pts

Le total des notes de la valeur technique ont été ensuite ramené sur 60 points.

**Prix 40%** : Une note a été donnée sur la base du montant global et forfaitaire HT toutes tranches confondues stipulé dans l'acte d'engagement (lot n°3) et calculée selon la formule suivante :

Prix du moins disant x coefficient de pondération

Prix du candidat

Au cours de la séance du 16 décembre 2010, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé, au vu du rapport d'analyse et en application des dispositions du règlement de la consultation, de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles proposées par les candidats suivants :

N° LOTS	DESIGNATIONS	CANDIDATS	MONTANTS € HT toutes tranches confondues
1	Installations de chantier - Pierre de taille - Couverture	Entreprise MARIANI	318 337,43
2	Menuiserie - Ferronnerie - Peinture	Entreprise ASSELIN	169 900,00
3	Sculpture	Groupement ESHCLIMANN/ SCULPTURA – Entreprise ESCHLIMANN mandataire	116 008,89

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés, ainsi que tous documents s'y rapportant, portant sur la restauration des façades de l'Hôtel Maurel de Pontevès, pour une période de vingt-et-un mois telle que susmentionnée.



**2011.77 - TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES DE L'HOTEL MAUREL DE PONTEVES OU HOTEL D'ESPAGNET - 3 LOTS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 39</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02 Février 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**